

LA MENTION EUROPEENNE POUR LES BACCALAUREATS PROFESSIONNELS DU DOMAINE DE LA RESTAURATION, LA CUISINE ET L'ACCUEIL



Les Mentions Sections Européennes :

- Anglais et Espagnol pour les Bacs Pros cuisine et commercialisation, service en restauration, restauration.
- Anglais pour le Bac Pro Accueil
- Relation clients et usagers.

La scolarité :

- Cours de pratique professionnelle en anglais ou en espagnol animé par un enseignant professionnel habilité.
- Une heure d'anglais ou d'espagnol supplémentaires
- Possibilité d'une période de formation en Milieu Professionnel, de 5 semaines, dans un pays d'Europe, au cours de laquelle la langue de communication doit être l'anglais ou l'espagnol. Cette période est validée par le livret « EUROPASS MOBILITE » et l'attestation « EUROPRO ».

La Mention Européenne à l'examen :

- Une évaluation spécifique est organisée en supplément de toutes les autres épreuves normales du baccalauréat professionnel.

Pour l'obtention de la mention Européenne, il faut obtenir au moins :

- 12/20 à l'épreuve obligatoire d'anglais ou d'espagnol.
- 10/20 à cette évaluation spécifique.

Partenariats à ce jour :

L'Irlande, la Norvège et l'Espagne.

